

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 Février 2026

Procès verbal rédigé par les secrétaires de Mairie, le secrétaire de séance ne l'ayant pas adressé avant le changement de municipalité

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 26 Janvier 2026
2. Vote des Comptes Financiers Uniques 2025 (CFU)
3. Affectation des résultats 2025
4. Mutation parcelles agricoles
5. PPN Grand Sancy
6. Convention utilisation local association
7. Remplacement pompe station épuration Messeix
8. Devis reprise réseau assainissement Chemin du Chèvrefeuille
9. Questions et informations diverses.

Présents : Mr TUREK Jean-Pierre, Mme COURTET Evelyne, Mr BOURGEOIS Alain, Mme HEUGAS Émilie, Adjoint. Mme VEDRINE Nicole, Mr ZANCO Jean-Michel, Mme LOISEAU Catherine, Mme DUFOUR Robertine, Mme ACHARD Nadège, Mme BOUEIX Florence.

Absents excusés : Mr COURTET Grégory, Mme JABY Sandrine, Mr FLABA Mathieu, Mr CHEVREAU Ludovic, Mr BRUGIERE Jean-François représentés respectivement par Mme COURTET Evelyne, Mme BOUEIX Florence, Mme HEUGAS Emilie, Mr BOURGEOIS Alain, Mme ACHARD Nadège.

Présents : 10

Absents : 5

Votants : 15

Secrétaire de séance : Mr BOURGEOIS Alain

Début de séance : 19 h 00

I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 26 JANVIER 2026 :

Le procès-verbal est approuvé avec 13 Voix Pour. Mmes HEUGAS Emilie et VEDRINE Nicole étant absentes lors de la réunion.

II. VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025 :

1/ - Compte Financier Unique Budget Principal :

Le Compte Financier Unique fait apparaître :

- Section de Fonctionnement :
 - En dépenses : 1 279 371.73 €
 - En recettes : 1 501 845.36 €

- Reprise excédent 2024 : 53 386.10 €
- Solde d'exécution : 275 859.73 €
- Section d'Investissement :
 - En dépenses : 233 536.83 €
 - En recettes : 244 192.85 €
 - Reprise déficit 2024 : 220 009.80 €
 - Reste à réaliser en dépenses : 18 900 €
 - Besoins de financement : 228 253.78 €

Soit un excédent cumulé de : 47 605.95 €

2 / - Compte Financier Unique CCAS :

Le Compte Financier Unique fait apparaître :

- Section de Fonctionnement :
 - En dépenses : 76 913.71 €
 - En recettes : 77 357.50 €
 - Reprise excédent 2024 : 8 186.28 €
 - Soit un excédent de : 8 630.07 €

3/ - Compte Financier Unique Caisse des Ecoles :

Le Compte Financier Unique fait apparaître :

- Section de Fonctionnement :
 - En dépenses : 77 891.05 €
 - En recettes : 80 735.70 €
 - Reprise excédent 2024 : 4 735.49 €
 - Soit un excédent de : 7 580.14 €

4/ - Compte Financier Unique Assainissement :

Le Compte Financier Unique fait apparaître :

- Section de Fonctionnement :
 - En dépenses : 95 633.61 €
 - En recettes : 101 232.32 €
 - Reprise excédent 2024 : 1 517.56 €
 - Soit un excédent de : 7 116.27 €
- Section d'Investissement :
 - En dépenses : 107 567.95 €
 - En recettes : 48 260.36 €
 - Reprise excédent 2024 : 196 566.31 €
 - Soit un excédent de : 137 258.72 €

Soit un excédent cumulé de : 144 374.99 €

Monsieur le Maire quitte la séance.

Les Comptes Financiers Uniques sont mis au vote : Présents : 10

Votants : 14

. 11 Voix Pour

. 3 Abstentions

Monsieur le Maire reprend la séance.

III - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

BUDGET PRINCIPAL

Reprise au BP 2026 :

Report en section de Fonctionnement : excédent : 47 605.95 €

Excédent de Fonctionnement affecté à l'Investissement : déficit : 228 253.78 €

Report en section d'Investissement : déficit : 209 353.78 €

BUDGET CCAS

Reprise au BP 2026 de l'excédent de Fonctionnement de : 8 630.07 €

BUDGET CAISSE DES ECOLES

Reprise au BP 2026 de l'excédent de Fonctionnement de : 7 580.14 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Reprise au BP 2026 :

Report en section d'Exploitation : excédent : 7 116.27 €

Report en section d'Investissement : excédent : 137 258.72 €

Il est procédé au vote :

. 12 Voix Pour

. 3 Abstentions

IV – MUTATION PARCELLES AGRICOLES

MUTATION PARCELLES AGRICOLES

Lors de la réunion de la Commission Agricole en date du 18 Février 2026, Madame HEUGAS Emilie, déléguée à l'agriculture, indique qu'elle a fait lecture du courrier de Madame Michelle CROUZEIX qui souhaite prendre sa retraite. Ses deux fils Stéphane et Thomas CROUZEIX reprendraient les baux communaux loués à Madame Michelle CROUZEIX et propose de donner lecture du courrier de Madame CROUZEIX.

Madame Nadège ACHARD pense qu'il n'est pas judicieux que Madame HEUGAS présente ce dossier, étant liée à la famille CROUZEIX. De ce fait, Madame HEUGAS donne la parole à Monsieur Alain BOURGEOIS et précise qu'elle ne prendra pas part au vote.

Monsieur Alain BOURGEOIS donne lecture du courrier dans lequel il est précisé que Madame CROUZEIX, exploitante agricole, titulaire de plusieurs baux portant sur des parcelles appartenant à la Commune louées dans le cadre de baux agricoles avec fermages. Dans la perspective d'une retraite agricole progressive, cette dernière fait part au Conseil Municipal de son intention d'envisager la résiliation des baux ruraux la liant actuellement à la Commune. Cette démarche s'inscrit dans un projet

de transmission familiale de l'exploitation. Ses deux fils Stéphane et Thomas CROUZEIX, appelés à reprendre l'activité agricole ont vocation à poursuivre l'exploitation des terres concernées. A ce titre, la résiliation des baux actuels est expressément conditionnée à la reprise effective de ces mêmes baux par ses deux fils. Elle souhaite préciser très clairement que dans l'hypothèse où cette reprise ne pourrait être acceptée ou mise en œuvre, elle n'entend pas mettre fin aux baux ruraux en cours et poursuivrait l'exploitation des terres dans les conditions actuelles. Les parcelles concernées sont les suivantes : XB 2p (4ha 93a 44ca), XB 7p (2ha 47a 37ca), XK 14p (2ha 77a 94ca), XM 9p (12ha 08a 33ca) pour une surface totale de 22ha 27a 8ca. Cette solution conditionnelle permettrait d'assurer la continuité de l'exploitation agricole sur les terres communales et de sécuriser la transmission progressive de l'activité dans le cadre de sa retraite.

Monsieur Alain BOURGEOIS donne ensuite lecture du courrier de Messieurs Stéphane et Thomas CROUZEIX, exploitants agricoles en entreprise individuelle, qui indiquent que dans le cadre du projet de transmission progressive de l'exploitation agricole actuellement exploitée par Madame Michelle CROUZEIX, ils informent le Conseil Municipal de leur intention de reprendre l'exploitation des terres communales faisant l'objet des baux ruraux en cours. Dans cette perspective et sous réserve de la résiliation préalable des baux actuellement détenus par Madame Michelle CROUZEIX, ils sollicitent la reprise des baux ruraux portant sur les parcelles communales concernées suivant la répartition dont ils font état dans leur courrier.

Madame Evelyne COURTET trouve la décision de la Commission peu constructive avec un manque d'éléments et des fausses informations d'où aucun accord n'a pu être trouvé sur ce dossier. Elle propose de revoir le sujet lors d'une prochaine commission. Proposition refusée par le Maire.

Où cet exposé, le Conseil Municipal entérine la décision de la Commission agricole avec :

- 7 Voix Pour
- 6 Voix Contre (Grégory COURTET, Evelyne COURTET, Sandrine JABY, Jean-François BRUGIERE, Nadège ACHARD, Florence BOUEIX)
- 1 Abstention (Nicole VEDRINE)

V – TRACE DE L'ITINERANCE PEDESTRE LE LONG DE LA DORDOGNE, SUR LE TRONCON SAINT SAUVES – SINGLES DANS LE CADRE DU PROJET LIFEDORSANCY :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes de Dômes Sancy Artense a été associée au projet LifeDorSancy pour porter l'action de création d'une itinérance pédestre le long de la Dordogne, en partenariat avec les communes concernées par le tracé : Saint-Sauves, Avèze, Messeix et Singles. Cette itinérance partira de la source de la Dordogne, au pied du Puy de Sancy pour cheminer par les communes du Mont-Dore et de la Bourboule avant de rejoindre la commune de Saint-Sauves.

Monsieur le Maire présente le tracé retenu, suite à plusieurs repérages de terrain et réunions de travail.

Monsieur le Maire explique que le passage sur des terrains privés peut être rendu nécessaire pour assurer la continuité de cet itinéraire de randonnée. En ce cas, le Code de l'Environnement prévoit la signature d'une convention avec les propriétaires privés pour le passage des utilisateurs.

Monsieur le Maire précise que ces conventions seront à minima tripartite puisque le Maire de la Commune concernée par la ou les parcelles devra également donner son accord.

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention qui pourrait intervenir avec les propriétaires privés, d'une durée de 5 ans, et qui prévoirait notamment les conditions d'entretien et de balisage liées à cette autorisation de passage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le tracé de l'itinérance pédestre sur sa commune et les termes du projet de convention à intervenir avec les propriétaires privés, tels qu'annexés à la présente délibération ;
- AUTORISE son Maire à signer la convention à intervenir ;
- MANDATE son Maire pour en assurer la bonne exécution.

VI – CONVENTION UTILISATION LOCAL ASSOCIATION

Monsieur le Maire présente la convention établie entre la Commune de Messeix et l'Association du Club des Jeunes de Messeix concernant la mise à disposition gratuite d'un local communal situé rue des Perce Neige afin de permettre au Club des Jeunes la tenue d'activités associatives.

Oui cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention pour la mise à disposition à titre gratuit d'un local communal au Club des Jeunes de Messeix.

VII - REMPLACEMENT POMPE STATION EPURATION MESSEIX

Madame Evelyne COURTET indique que suite à une panne de la station d'épuration de Messeix, un devis concernant le remplacement de la pompe a été demandé à l'entreprise LS NATURE car il s'avère que la réparation coûte plus chère que le remplacement. Le montant du devis de remplacement de la pompe comprend la fourniture, le remplacement, la main d'œuvre, l'installation, la mise en service moyennant un coût de 2 764.20 € H.T. soit 3 040.62 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier les travaux de remplacement de la pompe de la station d'épuration du Bourg de Messeix à l'entreprise LS NATURE aux conditions fixées ci-dessus.

VIII - DEVIS REPRISE RESEAU ASSAINISSEMENT CHEMIN DU CHEVREFEUILLE

Madame Evelyne COURTET indique qu'afin de permettre la future construction d'une maison d'habitation Chemin du Chèvrefeuille, il est nécessaire de procéder au prolongement du réseau assainissement collectif sur une longueur de 30 mètres.

Un devis a été demandé à l'entreprise ALPHA SERVICES de Bourg-Lastic moyennant un coût de 1 909.50 € H.T. soit 2 291.40 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier ces travaux à l'entreprise ALPHA SERVICES aux conditions citées ci-dessus.

IX – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1 – Chemin de Planchadelle

Madame Evelyne COURTET demande si l'exploitant forestier peut remettre en état le chemin de Planchadelle qui est très détérioré. Monsieur BOURGEOIS précise que lors de sa visite sur les lieux, la

partie basse du chemin avait été empierrée. L'entreprise s'est engagée à remettre le chemin en état dès que les travaux seront terminés.

Madame Evelyne COURTET rajoute que le chemin de Ruère et celui de la Biscomtée remontant au château d'eau sont également bien détériorés.

Monsieur GAYTON Antoine, agriculteur à Savennes demande la remise en état du chemin qui mène à ses parcelles situées vers le château d'eau de Planchadelle.

Monsieur le Maire reconnaît que les chemins ont été malmenés suite aux intempéries de ces derniers temps.

2 – Intervention des membres de l'opposition

Madame BOUEIX Florence souhaite intervenir de la part des 3 membres de l'opposition, s'agissant de leur dernière réunion du Conseil Municipal :

« Pour ce qui devrait être notre dernier conseil municipal, mais on ne sait jamais, la tenue des réunions ayant souvent été une surprise, en terme de fréquences et de jours et d'horaires, nous tenons tout d'abord à remercier les 12 personnes qu'il y a 6 ans ont accepté de nous accompagner dans cette aventure des élections municipales. Evidemment, nous remercions également tous ceux qui il y a 6 ans nous ont accordé leur confiance. Nous avons aussi une pensée pour ceux qui n'ont pas voté pour nous et qui l'ont regretté.

Ce mandat a souvent été synonyme de regrets, regrets d'avoir perdu, bien sûr, avec si peu de voix d'écart, regrets de ne pas avoir pu travailler sur bon nombre de dossiers. Oui nous le savons, nous aurions pu venir en mairie, demander à voir les dossiers, mais pour nous c'était le rôle des commissions. Mais ces commissions, lorsqu'elles étaient réunies, ou pas, tout était quasiment décidé. La seule dans laquelle nous avons eu l'impression d'avoir notre place était celle des associations. Regrets aussi d'avoir vu le bloc de la majorité exploser en cours de mandat. Certes cela nous a permis d'être un peu moins exclus mais ces tensions n'ont surement pas aidé au travail des élus.

Ce mandat a aussi été synonyme de satisfaction. Satisfaction d'avoir toujours répondu présents aux sollicitations, réunions, repas des aînés..., mais, pas la plantation des fleurs, c'est vrai ! Satisfaction aussi d'avoir fait de belles rencontres, on ne citera pas de noms pour ne pas faire de jaloux. Satisfaction d'avoir relayé les questions des habitants. Satisfaction d'avoir toujours dit ce que l'on pensait.

Nous avons fait le choix, ce soir, de ne pas parler des réalisations, des projets, chacun fera sa propre opinion objectivement, nous l'espérons.

Nous souhaitons finir ce petit mot par quelques clins d'œil. A Catherine, pour sa ténacité sur le dossier de l'église. A Evelyne, pour le tableau des effectifs, les créations et suppressions de postes. Et évidemment à Jean-François pour le chemin de Ruère ».

Monsieur le Maire remercie tout le monde pour leur assiduité, pendant 6 ans, il y a toujours eu le quorum, ce qui n'a pas toujours été le cas avant. Un grand merci à tout le monde et puis voilà, c'est tout. C'est une période qui se termine, maintenant aux prochains de jouer !

La séance est 19 heures 50